

QUESTIONNAIRE DES ADHÉRENTS DE LA CAPEB 71 AUX CANDIDATS

	Plutôt favorable	Partagé	Plutôt défavorable	Ne se prononce pas
1. Êtes-vous pour ou contre l'instauration du taux réduit de TVA à 5,5 % sur l'ensemble des travaux de rénovation ?	x			
<p><i>Commentaire éventuel : Je crois en la baisse de l'impôt qui doit s'accompagner d'une baisse de la dépense publique dans le pays au plus fort taux de prélèvement obligatoires au monde. J'encouragerai l'extension de ce taux réduit à l'ensemble des travaux de rénovation, ce qui est cohérent avec les objectifs de rénovation des logements régulièrement rappelés par l'État.</i></p>				
2. Êtes-vous pour ou contre une réforme du dispositif « RGE » pour le rendre plus accessible et moins coûteux pour les artisans pour bâtiment ?	X			
<p><i>Commentaire éventuel : J'y suis très favorable et je pense qu'il est impératif de le faire dès à présent. Il doit être simple, lisible pour tous, et ne pas constituer un frein pour les artisans par l'ajout d'une contrainte administrative supplémentaire. J'ajoute qu'il doit permettre d'enfin distinguer correctement les artisans de qualité des sociétés montés dans le seul but de faire de la rénovation en masse et à bas coût.</i></p>				
3. Êtes-vous pour ou contre une simplification de MaPrimeRénov' ?	X			
<p><i>Commentaire éventuel : La réponse est similaire à celle du dessus. Depuis des années la simplification promise n'arrive pas. Ces dispositifs doivent être simplifiés et s'accompagner d'une vraie lutte contre les fraudes et ventes forcées pour valoriser leur existence, soutenir le travail des artisans et permettre leur utilisation des des conditions simples.</i></p>				
4. Êtes-vous pour ou contre une réforme des règles de la représentativité patronale et du dialogue social pour garantir la prise en compte de la voix des plus petites entreprises, sur la base du principe : 1 entreprise = 1 voix, quelle que soit sa taille ?		x		
<p><i>Commentaire éventuel : La représentativité doit clairement être revue. Un équilibre doit être trouvé entre le nombre d'unités économiques et leur taille. Je suis plutôt favorable à un double comptage, avec des systèmes de blocage possible lorsque 50 ou 60 % des unités économiques s'opposent à un accord.</i></p>				
5. Êtes-vous pour ou contre l'encadrement du régime de la micro-entreprise et sa limitation à 2 ans ?	X			
<p><i>Commentaire éventuel : Je suis totalement pour. Limitation à 2 années pleines, soit 3 ans, pour que ce régime soit une facilitation à la création d'entreprise et un régime transitoire.</i></p>				

.../...

	Plutôt favorable	Partagé	Plutôt défavorable	Ne se prononce pas
6. Êtes-vous pour ou contre une meilleure accessibilité et une simplification de la REP Bâtiment (déchets) pour les TPE ?	X			
<i>Commentaire éventuel : Pour les raisons dites plus haut, je suis favorable à toute forme de simplification dans un environnement administratif bien trop complexe qui obère souvent le développement des TPE. La simplification administrative et fiscale c'est aussi la mise en place d'un éco système économique équitable entre les entreprises concurrentes et de tailles diverses et la fin des freins à l'entrée sur un marché.</i>				
7. Êtes-vous pour ou contre une formation obligatoire pour créer son entreprise dans le bâtiment ?	X			
<i>Commentaire éventuel :</i>				
Quelles sont pour vous les 3 priorités pour l'artisanat du bâtiment si vous êtes élu(e) ?				
<i>1 – La réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle pour un vrai choix d'orientation vers les métiers du bâtiment.</i>				
<i>2 – Réformer immédiatement le régime de micro entreprise et instaurer la formation préalable à la création d'entreprise du bâtiment</i>				
<i>3 – Limiter la concurrence déloyale et la concurrence par les prix en limitant par la loi la sous traitance et en luttant contre le travail détaché dissimulé</i>				

Vos réponses seront publiées sur notre site www.capeb71.fr. Vous pourrez y joindre un article d'une dizaine de lignes avec vos propositions.

CANDIDAT : Charles Landre

Date : 25/06/2024

Signature :



A retourner à capeb71@capeb71.fr avant le 21 juin 2024.